

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 3-346-1925 promulguant le décret du 31 mars 1925, relatif à l'organisation du travail à bord des navires, ayant leur port d'attache dans la métropole et affectés à la navigation maritime.

n° 3-346-1925

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
4 septembre 1925

Numéro JO
n° 346 du 30/09/1925

Date du numéro
30 septembre 1925

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1914, réglant le mode de promulgation des lois, décrets et arrêtés, et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 31 mars 1925 (inséré au Journal officiel de la République française), relatif à l'organisation du travail à bord des navires ayant leur port d'attache dans la métropole, et affectés à la navigation maritime

Vu la circulaire ministérielle (colonies), n° 792 M. M. du 3 juillet 1925, relative à l'application aux navires de commerce ayant leur port d'attache en France du décret du 31 mars 1925;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est promulgué dans la colonie, pour y être exécuté selon sa forme et teneur, le décret du 31 mars 1925, relatif à l'organisation du travail à bord des navires, ayant leur port d'attache dans la métropole, et affectés à la navigation maritime.

Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC